

CHARTRE NUMÉRIQUE DE L'ARU2

Cette charte a pour objet de définir les règles d'utilisation des postes informatiques et du numérique en général de l'Athénée royal Uccle 2. Ces règles s'appliquent à toute personne, élève, enseignant, personnel administratif ou technique, autorisée à utiliser le réseau de l'Athénée royal Uccle 2. Ces règles s'appliquent également à l'utilisation à distance du réseau de l'Athénée royal Uccle 2.

Accès aux ressources informatiques

Droits

- Chaque utilisateur se voit attribuer un compte individuel (nom d'utilisateur et mot de passe) qui lui permet de se connecter au réseau de l'Athénée royal Uccle 2. (ARU2)
- Chaque utilisateur peut accéder aux ressources numériques de l'Athénée royal Uccle 2 (ARU2) pour ses activités scolaires ou professionnelles liées à l'ARU2 dans les limites des autorisations accordées à chacun.

Obligations

- Chaque utilisateur s'engage à ne communiquer son mot de passe personnel ou tout autre mot de passe lié au réseau de l'Athénée royal Uccle 2 (ARU2) à personne.
- Chacun est responsable du poste de travail (PC) qui lui est confié.
- Chaque utilisateur s'engage à accéder aux ressources à des fins scolaires ou professionnelles et à demander l'autorisation aux professeurs (pour les élèves), à la Direction de l'Athénée royal Uccle 2 (ARU2) ou le référent numérique (pour les membres du personnel) pour toute autre activité.

Respect des règles de déontologie informatique

Les utilisateurs s'engagent à prendre soin du matériel mis à leur disposition et à ne pas nuire à la bonne utilisation du réseau (impression de documents volumineux, téléchargement ou stockage de fichiers lourds...) Ils ne doivent pas accéder à des informations appartenant à un autre utilisateur sans autorisation et s'engagent à signaler toute anomalie constatée au référent numérique.

Respect de la législation

Droits

- Chaque individu a droit au respect de sa vie privée et de son image.
- Chaque auteur possède un droit de propriété intellectuelle sur ses créations (son, image, texte).

Obligations

- Chaque utilisateur s'engage à ne pas harceler ou porter atteinte à la dignité humaine d'un autre utilisateur par l'intermédiaire de messages, textes, photos ou images provocants.
- Chaque utilisateur doit respecter l'ordre public et s'engage à ne pas diffuser des informations faisant l'apologie du racisme, de la pornographie, de la pédophilie et de la xénophobie.
- Chaque utilisateur s'engage à respecter la propriété intellectuelle en vérifiant que les documents utilisés sont libres de droits ou autorisés à la copie.
- Toute utilisation des ressources informatiques de l'Athénée royal Uccle 2 (ARU2) se fera dans le respect le plus strict de la législation européenne en matière de **règlement général sur la protection des données (RGPD)** (https://ec.europa.eu/info/law/law-topic/data-protection/reform/rules-business-and-organisations/principles-gdpr_fr)

Sanctions

Le non-respect de ces règles exposera le contrevenant à de possibles sanctions liées au règlement d'ordre intérieur de l'Athénée royal Uccle 2 (pour les élèves) ou aux règles administratives et statutaires de la WBE (pour les membres du personnel).